



Mairie de MOLIETS ET MAÂ
Place de l'Hôtel de ville - 40660 MOLIETS ET MAÂ
Tél. : 05.58.48.50.13 - Fax : 05.58.48.55.71
E-mail : mairie-de-moliets@wanadoo.fr
www.mairie-de-moliets.fr

Compte rendu du Conseil Municipal

Du 5 avril 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le 5 avril 2018 à 19h00, sous la présidence de Madame Aline MARCHAND, Maire de MOLIETS ET MAÂ.

Présents : Mme MARCHAND Aline – M. LABORDE Patrick – Mme CAMIADE Sabrina – M. GUILLAMET François – Mme CANCOUËT Anne-Marie – M. CHAMPEAU Daniel – M. ALLIOT Philippe – Mme VERDIER-SLAWINSKI Corinne – M. VIDAL Régis – M. DUPOUY Jean-Louis – Mme MOISDON Emmanuelle – Mme FAYE Chantal – M. LAGARDERE Christophe

Absents excusés : Mme CAPDEVIELLE Stéphanie, procuration à Mme MARCHAND Aline – Mme MULTEAU Mireille, procuration à M. LAGARDERE Christophe

Secrétaire de séance : Madame Emmanuelle MOISDON.



1. COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 28 FEVRIER 2018

Ce compte-rendu est adopté par 14 voix pour et 1 abstention (Mme MULTEAU).

2. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

Madame le maire propose une augmentation de 1 % des taxes locales directes, soit :

- Taxe d'habitation : 7,94%
- Taxe sur le foncier bâti : 8,45%
- Taxe sur le foncier non bâti : 19,95%
- Adopté par 12 voix pour, 1 voix contre (Mme FAYE) et 2 abstentions (M. LAGARDERE et Mme MULTEAU).

BUDGETS PRIMITIFS 2018

3. COMMUNE

Les dépenses réelles de fonctionnement dépassent 2,5 millions d'euros. Les variations notables par rapport à l'année précédente proviennent notamment d'un transfert supplémentaire vers le SIEAM (pour solder les restes à réaliser assumés par la commune (100 000 €), de dépenses supplémentaires (nettoyage de la plage, vigiles, SIVU pédagogique et animation, participation à MACS ...). Les recettes réelles proviennent principalement des impôts et taxes (1 320 000 €), les dotations de l'Etat sont de 660 000 €. Le solde du lotissement « Les Pins Francs » permettent d'équilibrer le budget.

Les dépenses réelles d'investissement sont de 550 000 € environ dont 118 000 € de remboursement de capital d'emprunt. Les autres dépenses correspondent aux frais d'architecte et bureau d'études, la participation à MACS pour la voie verte (U Express) pour 60 000€, la réalisation du parking à la plage pour 75 000 €, achat de licence IV pour 15 000 €, achat d'un columbarium, de différents matériels et agencements. Les recettes proviennent de la vente d'un terrain, du remboursement de TVA et de la taxe locale d'équipement.

- Adopté par 12 voix pour, 2 abstentions (Mme FAYE et M. LAGARDERE) et 1 voix contre (Mme MULTEAU).

4. BOIS ET FORETS

Le budget « forêt » est alimenté par l'excédent 2017 (161 000 €) et les ventes prévisionnelles de bois (100 000 €). 94 000 € d'investissements sont prévus (remboursement de capital d'emprunt, petit matériel, aménagement d'aire et de chemin). 83 000€ seront dépensés en fonctionnement (entreprises, frais de garderie pour l'ONF, remboursement des frais de personnel au budget de la commune, intérêts d'emprunt ...)

- Adopté par 14 voix pour et 1 voix contre (Mme MULTEAU).

5. MAISON DE LA PETITE ENFANCE

Le Budget de la crèche est déficitaire, les dépenses intègrent le déficit de l'année 2017 soit environ 94 000 €.

La commune d'AZUR participe au déficit à hauteur de 4 842,85 €. Il est regrettable que les autres communes voisines ne participent pas à solder le déficit.

- Adopté par 13 voix pour, 2 abstentions (Mme VERDIER-SLAWINSKI et Mme MULTEAU).

6. PHOTOVOLTAÏQUE

Un décalage entre le paiement de la production d'EDF et le remboursement des annuités provoque le déficit budgétaire. Toutefois la production annuelle de 18 000 € permettra de solder celui-ci à l'horizon 2023.

Patrick Laborde précise que ce dispositif a permis de refaire les toitures vieillissantes à moindre coût et que le remboursement sera terminé en 2023.

- Adopté par 13 voix pour, 1 abstention (M. LAGARDERE) et 1 voix contre (Mme MULTEAU).

7. LOTISSEMENT DU PIN FRANC

Ce budget est clôturé cette année. La somme 273 244,43 € sera transférée sur le budget de la commune.

- Adopté par 14 voix pour et 1 abstention (Mme MULTEAU).

8. HORAIRES AGENCE POSTALE COMMUNALE

Compte tenu de l'augmentation de la population en période estivale, les horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale sont modifiés du 22 mai au 30 septembre comme suit : le lundi de 14h à 17h, du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h et le samedi du 9h à 12h.

- Adopté par 15 voix pour.

9. AVENANT AU CONTRAT DE L'AGENT EN CHARGE DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Ce point est inutile car le contrat initial de l'agent prévoit des heures complémentaires en cas de surcroît d'activité.

10. OUVERTURE DES PLAGES ET RECRUTEMENT DES MNS

Madame le Maire propose au Conseil Municipal les dates ci-dessous pour l'ouverture des plages :

- **Plage Principale**
 - o du 5 au 13 mai, du 19 au 21 mai, du 26 au 27 mai, du 2 au 3 juin et du 9 juin au 23 septembre 2018 inclus.
- **Plage des Chênes-lièges.**
 - o Du 5 Juillet au 5 septembre inclus

La sécurité des plages sera assurée par 5 CRS du 5 juillet au 2 septembre et par 16 MNS civils répartis comme suit :

- 7 MNS du 4 mai au 13 mai, du 19 au 21 mai, du 26 au 27 mai, du 2 au 3 juin et du 9 au 15 juin

- 8 MNS du 16 juin au 4 juillet
- 16 MNS du 5 Juillet au 2 septembre
- 8 MNS du 3 au 24 Septembre inclus.
- Adopté par 14 voix pour et 1 abstention (Mme MULTEAU).

11. RECRUTEMENT DES ASVP (AGENTS DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE)

Madame le Maire nous propose, pour la saison estivale 2018, la création de 4 emplois temporaires d'adjoints techniques, assurant les fonctions d'Agents de Surveillance de la Voie Publique à temps complet, en favorisant si possible la double compétence ASVP/Pompier volontaire.

- L'un du 15 Juin au 16 septembre inclus,
- L'autre du 29 juin au 2 septembre inclus,
- Les 2 autres du 1^{er} juillet au 31 août inclus.
- Adopté par 14 voix pour et 1 abstention (Mme MULTEAU).

12. RECRUTEMENT DES SAISONNIERS VOIRIE

Madame le Maire propose, pour la saison estivale 2018, la création de 4 emplois contractuels d'Agent de la Voirie, de 28h hebdomadaire, selon le calendrier ci-dessous :

- 2 contrats du 1^{er} au 31 Juillet inclus.
- 2 contrats du 1^{er} au 31 Août inclus.
- Adopté par 14 voix pour et 1 abstention (Mme MULTEAU).

13. RECRUTEMENT SAISONNIER NETTOYAGE SANITAIRES

Madame le Maire propose, pour la saison estivale 2018, la création d'un emploi contractuel d'Agent pour le nettoyage des toilettes publiques, de 36h/semaine, du 29 juin au 2 septembre inclus.

- Adopté par 13 voix pour et 2 abstentions (Mme VERDIER-SLAWINSKI et Mme MULTEAU).

14. RENOUVELLEMENT CONVENTION DE PARTENARIAT TV LANDES

La convention de partenariat avec l'Association TV LANDES est renouvelée pour l'année 2018. Le montant de la participation financière est de 2 750 €.

- Adopté par 14 voix pour et 1 abstention (Mme MULTEAU).

15. CONVENTION MEDIATHEQUE « DES SIECLES D'HISTOIRE »

Madame le Maire présente un projet d'exposition « *La Grande Guerre* », qui clôturera le centenaire de la Grande Guerre. Elle se déroulerait du 29 octobre au 11 novembre 2018, pour un montant de 400 €.

- Adopté par 15 voix pour.

16. CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS DE LA VERBALISATION

Afin de faciliter la procédure de verbalisation via internet, l'Etat met à notre disposition un logiciel et une tablette à titre gracieux. Madame le Maire est autorisée à signer une convention avec l'Etat.

- Adopté par 15 voix pour.

17. CONVENTION MACS POUR LA VOIE VERTE

Dans le cadre de la création de la voie verte jusqu'au U Express, la commune devra verser au maître d'ouvrage MACS une participation correspond à 50% HT du coût de cet aménagement (en compétence MACS) et à la totalité de la partie hors compétence (eaux pluviales). L'effort pour la commune sera d'au moins 57 000 €.

- Adopté par 15 voix pour.

18. RENOUVELLEMENT ADHESION PEFC NOUVELLE AQUITAINE

Dans le cadre de la gestion durable des forêts communales, il s'agit de renouveler notre adhésion au label PEFC.

- Adopté par 15 voix pour.

19. CONVENTION STAGIAIRE

Par manque d'éléments, ce point sera reporté ultérieurement.

- Adopté par 15 voix pour.

20. MISE A DISPOSITION CHALET POUR UN ANIMATEUR DU CENTRE DE LOISIRS

Un chalet est mis à la disposition du Centre de loisirs intercommunal pour l'hébergement d'un animateur, du 9 au 20 avril 2018.

- Adopté par 15 voix pour.

21. TRAVAUX SYDEC

En plus des travaux d'entretien, il est demandé au SYDEC un devis pour l'extension du réseau de l'éclairage public rue Brémontier jusqu'au rond point de la plage des chênes lièges.

- Adopté par 15 voix pour.

22. CONSULTATION DETOURNEMENT DU COURANT D'HUCHET

Madame le Maire est autorisée à lancer une consultation pour le détournement du courant d'Huchet.

- Adopté par 14 voix pour et 1 abstention (Mme MULTEAU).

23. CHOIX DES ENTREPRISES TRAVAUX CHEMIN DE MENIQUET

Suite à l'enquête publique et à l'avis favorable du commissaire enquêteur concernant le chemin rural de Meniquet, 2 devis pour la création de la nouvelle emprise de ce chemin ont été reçus.

L'offre de l'entreprise TTL, moins disant, a été retenue pour un montant HT de 9 475 €.

- Adopté par 15 voix pour.

24. CHOIX DES ENTREPRISES REFECTION PARKING PLAGE

Une consultation a été lancée sur la plateforme dématérialisée, cinq entreprises ont répondu. Le devis de l'entreprise TTL, moins disant, a été retenu pour un montant HT de 61 950 €.

- Adopté par 14 voix pour et 1 abstention (Mme MULTEAU).

25. CHOIX DES ENTREPRISES AMENAGEMENT PARKING CIMETIERE

Afin d'aménager des emplacements pour les personnes à mobilité réduite sur le parking du cimetière, des devis ont été demandés. Deux entreprises ont répondu. Le devis de l'entreprise TTL, moins disant, a été retenu pour un montant HT de 2 474,45 €.

- Adopté par 14 voix pour et 1 abstention (Mme MULTEAU).

26. TAPIS DESCENTE PLAGE

En remplacement des caillebotis, il est proposé d'installer un tapis tissé en polyester, pour un montant HT de 11 766 €.

- Adopté par 11 voix pour, 3 abstentions (Mme CAPDEVIELLE, M. LAGARDERE et Mme MULTEAU) et 1 voix contre (Mme FAYE).

27. VENTE ESPACES PUBLICITAIRES DESCENTE DE PLAGE

Le tapis qui remplacera les caillebotis à la plage pourra accueillir des espaces publicitaires. Madame le Maire propose la vente de ces espaces aux commerçants intéressés pour un montant de 2 500 €.

- Adopté par 13 voix pour, 1 abstention (M. LAGARDERE)) et 2 voix contre (Mme FAYE et Mme MULTEAU).



QUESTIONS DIVERSES :

- Suite aux désagréments liés aux nouveaux horaires d'ouverture de la déchetterie, **Philippe ALLIOT** nous informe que le SITCOM demande que chaque professionnel fasse un courrier auprès de la mairie afin de les faire modifier.

- **Sabrina CAMIADE** prend la parole et informe que les consultations des entreprises pour les feux d'artifices sont en cours et que le bulletin municipal va bientôt être réactualisé.
 - **Emmanuelle MOISDON** demande, suite à une requête, s'il serait possible de remettre un container de collecte carton au point tri du lotissement des chênes lièges.
 - **Emmanuelle MOISDON** dénonce l'état de la rue des Templiers et des murettes du cimetière.
 - **Corinne VERDIER-SLAWINSKI** prend la parole et informe que des nouveaux exposants viendront sur le marché du samedi matin.
 - **Christophe LAGARDERE** demande si l'arrêt minute sera maintenu le long de la Place Rose, en direction de la plage.
 - **Daniel CHAMPEAU** prend la parole et informe que le prochain ramassage de déchets à la plage sera organisé par les associations le 21 avril et que la prochaine course à pied aura lieu le 22 avril.
 - **Madame le Maire** nous informe d'un nouveau marché cet été, organisé le lundi en fin de journée. Il sera réservé aux artisans et créateurs. Un premier test est prévu sur les 3 prochains lundis du mois d'avril.
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

Vu pour être affiché en date du 24 avril 2018

Le secrétaire de séance

